

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2026

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseiller(e)s présent(e)s : (9) Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean Pierre, GENTAS Dominique et MOUREZ Jean Christophe. Mme GRILLOT Isabelle.

Conseiller excusé : (0)

Conseillère absente : (1) Mme JEANDOT Julie

Pouvoir : (0)

Votants : 10

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18h30

* Le procès-verbal du Conseil Municipal (CM) du 19 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des élus présents. Mr le Maire et le Secrétaire signent le registre, archivent et affichent le procès-verbal.

1 - Délibération : Approbation du RPQS 2025.

Mr le maire présente le RQPS 2025 (service de l'eau du village) aux membres du Conseil Municipal. La consommation moyenne pour 2025 a été de 46 m³ par foyer, pour un prix réel de l'eau de 3,55€ le m³. Les analyses biologiques réalisées montrent une qualité de l'eau conforme, notée A. Il est aussi noté la bonne qualité de l'ensemble du réseau.

Le rapport annuel RPQS 2025, est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Le document RPQS est consultable en mairie, aux heures d'ouverture.

2 - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Mr le Maire précise que le 1^{er} trimestre 2026 est consacré aux préparations des budgets 2026. Le montant des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2025 était de 122 448 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales à hauteur maximale de 30 612 €, soit 25 % de 122 448€.

Les dépenses d'investissement à honorer actuellement sont les suivantes :

- maîtrise d'œuvre par rapport au nouveau schéma de défense incendie : 630€
- maîtrise d'œuvre pour étude projet restauration alambic : 1500€
- paiement de la pose de bâche pour réserve incendie au Chaumoisi Martin.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des élus présents autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

3 - Délibération : Transfert compétence assainissement collectif de diverses communes de la CCBHS au 01/01/2027.

Mr le Maire informe le Conseil, que chaque commune de la CCBHS est invitée à voter le transfert de compétence de l'assainissement collectif. Huit communes souhaitent le transfert total de la compétence assainissement collectif à la CCBHS.

A l'unanimité des élus présents, le Conseil valide le transfert compétence assainissement collectif de huit communes à la CCBHS au 01/01/2027.

4 - Commission CCBHS : informations des délégués

Mr le Maire fait un rapide résumé de la commission tourisme :

- Projet Grand Site : le dossier présenté au ministère de la culture a été accepté. La « micro-région » Vignobles-et-Reculées est nommée candidate pour être classée Grand Site. Pour obtenir le Label, des actions devront être mises en œuvre d'ici 5 ans dans les 12 communes concernées.
- Jura faune : Des difficultés au niveau budgétaire, l'embauche d'un intervenant sur le site et pour l'entretien des sentiers s'avère compliqué.
- Emplois verts : remise en cause de la convention.
- Site de Desnes : Les gérants sont en partance. Questionnement sur la suite à donner sur l'aspect gérance et restauration.

5 - Questions diverses :

5-1 PLUI : Le PLUI est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de Communes, étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement durable, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

Les objectifs sont d'exprimer un projet d'aménagement et de développement à l'échelle intercommunale, de réguler le droit de construire, de se doter de moyens concrets et efficaces à l'urbanisme opérationnel et de décider de l'affectation précises des sols à court et moyen terme.

Après accord des élus présents, une consultation publique sera lancée auprès de la population, pour connaître les attentes de chacun et chacune sur le plan local d'urbanisme.

Le modèle de consultation est présenté par Mr Jean Christophe MOUREZ. Celui-ci est validé par l'ensemble des élus présents.

5-2 Mr le Maire présente un devis de la Société Prêtre, pour le changement du système de fonctionnement de l'horloge de l'église, celui-ci étant défectueux.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des élus présents valide ce devis de 2011€.

5-3 Mr le Maire présente deux devis de l'Entreprise Jules Paget de Frangy en Bresse, concernant la sécurité voirie : élagage du Mont du Chaumois et élagage sur le chemin entre les deux Chaumois.

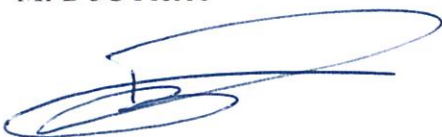
- Élagage du Mont pour 2280€
- Élagage entre les deux Chaumois pour 2160€

Après en avoir délibéré, l'unanimité des élus présents valide le devis de 2160€ pour l'élagage entre les deux Chaumois, et reporte le projet élagage du Mont pour 2027.

Sur souhait du Conseil, un deuxième devis sera demandé à une autre entreprise.

Fin de séance : 20h00

Mr DUC Pierre



Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent

